

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°6 • Mai 2003

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris
Contact et inscription à la liste de diffusion, écrire à : resistons_ensemble@yahoo.com**

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Mantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

La tactique du salami...

...a été inventée, dit-on, par Joseph Staline lui-même. Quand il s'agissait d'en finir avec ses opposants, il les tuait un par un, comme on coupe le salami tranche par tranche. Ainsi il désarmait toute opposition unie possible. Après la loi de la "sécurité quotidienne" de la gauche, de la "sécurité intérieure" de Sarkozy, des lois Perben, c'est le tour du nouveau projet de loi sur l'immigration : droit au mariage confié à l'arbitraire des Mairies, fichage et prise d'empreintes digitales des demandeurs de visas, camp de rétention prolongé à 32 jours... L'allègement promis de la double peine (et encore, par les temps qui

courent, il est facile d'être qualifié de "terroriste" pour qui la double peine est maintenue.) ne peut pas faire oublier cette nouvelle agression gouvernementale contre les libertés.

Un par un, les droits et les libertés tombent. Mais attention ! Les tranches deviennent de plus en plus épaisses, il ne faut pas avoir d'illusions. Après les jeunes des quartiers, les prostitués, les nomades, les immigrés, les Roms, les squatters... la guerre aux pauvres avancera pour faucher encore plus large. C'est la réaction d'ensemble des victimes actuelles et désignées qui pourra former la seule résistance efficace.

> Emprisonné pour motif de pauvreté

Depuis quelques mois, les condamnations pour délit de fraude habituelle se multiplient, 48 peines de prison ferme en janvier 2003 d'après la SNCF, les chiffres ont sûrement doublé depuis. Ce délit issu de la LSQ (Loi dite de Sécurité Quotidienne) voté par la gauche plurielle en novembre 2001 condamne à 6 mois de prison et 7500 € les voyageurs sanctionnés au moins 11 fois dans les 12 mois pour défaut de titre de transport. Aujourd'hui la machine répressive s'emballe. Les contrôleurs ont accès directement par téléphone à un fichier informatisé, un accueil musclé attend alors le voyageur à sa descente du train. Le procureur de Lille a même délocalisé le tribunal à proximité de la gare pour faciliter la comparaison immédiate !

Le délit de fraude habituelle c'est clairement une condamnation pour motif de pauvreté qui s'inscrit dans une logique répressive. La LSQ a fait des petites (loi Perben, Loi Sarkozy pour la Sécurité Intérieure), elles visent une très large partie de la population, première victime de la véritable insécurité passée sous le tapis, l'insécurité sociale et économique ; potentiellement dangereuse parce que potentiellement insoumise. En privant du droit à la liberté de circuler toutes les personnes qui ne peuvent se le payer, ce délit assigne à résidence les indésirables, jeunes, chômeurs, précaires... avec l'ordre sourd de subir en silence. Ne nous taisons pas, agissons !

> Bras dessus-bras dessous

Des policiers sénégalais s'installent dans des charters de la honte depuis Roissy vers Bamako, des policiers roumains sont détachés en France pour aider leurs collègues français à réexpédier les demandeurs d'asiles Roms vers Bucarest. Les patrons ferment les usines en France, délocalisent le travail vers les pays à coût de main-d'œuvre 5 ou 10 fois moins élevé, souvent dotés d'une dictature bien solide, en même temps les mêmes renvoient le superflu de main-d'œuvre bon marché dont ils n'ont plus besoin, les "sans-papiers", dans leur pays d'origine. C'est tout un système où chaque rouage : patrons, Etat, police... a sa place. Expulsés, importés, exploités... comme les marchandises et profits, hommes et femmes circulent d'un pays à l'autre, des pays riches vers les pays pauvres et à l'envers, au grès des besoins des multinationales. Pour nos gouvernants les expulsions en vols "groupés", les rafles sont des opérations commerciales "normales". Une sorte de gestion de "stocks humains" en flux tendu. L'Etat, ses polices, sa justice y jouent le rôle du bras armé au service des multinationales. Les résistances aux expulsions, aux rafles, sont d'autant plus utiles et nécessaires. Elles démasquent ce système barbare.

➤ SUR LE VIF

Pressions policières sur plusieurs squats de Marseille

Depuis plus d'un an, le 26 boulevard de Maillane (8ème) est investi par un collectif d'individus et d'associations qui redonnent vie à cette maison inoccupée. De nombreuses manifestations, musicales, culturelles ou politiques y sont organisées régulièrement, une bibliothèque associative et un restaurant hebdomadaire populaire y trouve place également. Tout cela sans qu'aucun trouble grave ou discord avec les voisins n'ait été constaté.

Faites suivre, diffusez un maximum, car la préfecture cherche à nous prendre de vitesse pour faire disparaître cette zone autonome de gratuité, d'échanges et de pratiques autogestionnaires. Il est clair que les pouvoirs publics souhaitent détruire l'association horizontale et informelle de collectifs, d'individus, d'irréguliers qui ont fait la richesse de cet endroit, dépassant la marginalisation habituelle des squats.

Soutien et d'infos : CAT tient toujours, 26 bd Maillane, 13008 Marseille, tél. : 06 18 31 60 87, cat1@altern.org
<http://www.primitivi.org/>



AGIR

Pétition Nous soutenons l'action citoyenne des habitants de la Duchère.

Non à l'expulsion en Algérie de la Famille de la petite Nada (7ans, scolarisée depuis 2 ans). Au nom du droit des enfants, nous souhaitons qu'elle ait la possibilité de continuer ses études en France et que son frère Aimène 2ans puisse grandir dans le pays de sa naissance.

Nous demandons la régularisation de leur situation. Signatures à Résistons Ensemble ou au Collectif de soutien avec les habitants de la Duchère à la Famille de Nada Adresse : Centre Social de la Sauvegarde 572, Av. de la Sauvegarde 69009 Lyon

Concert contre la double peine. Zebda, La Tordue, La Rumeur, Jacques Higelin, Les Têtes Raides. Samedi 10 mai 16h-21h Place de la République à Paris. Gratuit. Soutien : 1€

Comité Justice pour Mourad - pétition

Début mars 2003, Mourad Belmokhtar, 17 ans est abattu par les forces de gendarmerie de Saint-Hyppolite du Fort (Gard). Cela est arrivé alors qu'aucun caractère de nécessité ne justifiait l'usage d'armes à feu. Pour signer la pétition de soutien, écrire à : Comité Justice pour Mourad, 8 place Galilée, 30900 Nîmes ; ou à resistons_ensemble@yahoo.com

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Roms de Montreuil

Dans la chasse aux Roms, la Police rafle même les enfants ! À une semaine du jugement en appel contre l'expulsion des Roms, une RAFLE a été organisée par la police avec la complicité de la mairie. Le lundi 14 avril 2002, à 6h15 des policiers, dignes des plus sombres années de notre histoire, ont sorti les habitants du bâtiment, les ont alignés contre un mur et fouillés, y compris les enfants de quatre ans. Les familles ont été éclatées, les hommes d'un côté les femmes de l'autre, avant d'être conduits dans un centre de rétention. La squat a été rasé immédiatement bien que le permis de démolir soit en cours... De jeunes enfants de moins de douze ans et même un bébé âgé d'à peine un mois ont été détenus dans des conditions inhumaines...

Nous avons besoin de dons, les procédures juridiques coûtent cher ! Merci d'adresser vos chèques (à l'ordre de C. Rebat) au collectif de soutien c/o Ligue des Droits de l'Homme, Maison des associations, 35 av. de la Résistance, 93100 Montreuil. Infos : <http://romsdemontreuil.free.fr>

Expulsions

Le 15 avril "...les occupants Sans Papiers du Consulat du Sénégal dénoncent la transformation avec l'accord de fait du gouvernement de M. A. Wade du territoire sénégalais par le gouvernement CRS (Chirac/Raffarin/Sarkozy) en un vaste Sangatte bis à ciel ouvert, c'est à dire en un lieu de rétention des Sans Papiers des pays voisins du Sénégal avant de les expulser qui au Mali, qui en Guinée Bissau, qui en Gambie, qui en Mauritanie, qui en Guinée, etc"

Le 17 avril "...un vol commercial Paris-Bamako a subi un retard de 13H du fait de la protestation de sans-papiers et des personnalités embarqués à bord de ce vol..."

Le 23 avril "...un nouveau charter affrété par M. Sarkozy est parti de Roissy en fin de matinée avec, à bord de la Compagnie Euralair, 55 sans-papiers : 26 Sénégalais, 18 Ivoiriens et 11 Nigériens. Comme pour les autres charters, la Croix Rouge française était là, accompagnant des déportations sous prétexte d'"humanitaire" ! Autre sinistre originalité de ce charter : parmi les 90 policiers qui encadraient les 55 expulsés, il y avait 20 policiers sénégalais !" Coordination Nationale des Sans-Papiers (extraits)

à Nantes

Le 23 janvier dernier Marlène Moré, 21 ans, sans logement et sans revenu, est arrêtée sans ménagement à sa descente du train en gare de Nantes. Malgré les paroles hypocritement rassurantes du contrôleur à bord, sur le quai, ses affaires sont éparpillées, elle est fouillée, menottée puis emmenée en trombe au commissariat central. Le 22 avril, elle est convoquée au tribunal correctionnel dans le cadre de la LSQ pour avoir voyagé plus de 10 fois sans billet. Sûrement sous la pression de la mobilisation, le procès est reporté au 10 septembre. 60 à 80 personnes sont dans la salle pour la soutenir. La veille au moins autant bloquait le train Lille-Nantes dénonçant la criminalisation de la pauvreté.

Depuis quelques mois des condamnations pour délit de fraude habituelle tombe à tout bout de champs. Loin d'être un cas isolé, Marlène risque 6 mois de prison et 7500 € d'amende.

Des sans-billets en prison, avec la SNCF c'est possible !

Soutien, pétition : AC ! Nantes 21, allée Baco 44000 Nantes
Tél. 02.40.89.51.99 (mardi et jeudi de 16h à 18h)

à Dammarie-les-Lys

Faudel Ziani, militant de Bouge qui Bouge à Dammarie-les-Lys est incarcéré pour 2 mois depuis le samedi 12 avril : une contrainte par corps pour une amende de près de 2700 €, l'affaire remontant à 1997, dont il a appris l'existence récemment, et qu'il devait payer en une seule fois ! Cette exigence incroyable, qui ne peut être réglée par le salaire d'un seul mois, est le reflet d'une pression policière et judiciaire qui s'abat depuis le début de son existence sur une association qui dérange (local détruit, contrôles d'identité systématiques, amendes voir peines de prisons pour ses principaux acteurs) parce qu'elle a su en s'organisant créer les bases d'une résistance, ou comme nous l'explique Samir dans Libération lui aussi condamné le 2 avril à 250 € pour outrage "parce que nous faisons de la politique, et qu'ils préfèrent nous voir brûler des voitures et organiser des trafics, c'est leur schéma".